

TRANSACTIONS / GESTION

TARIFICATION DES HONORAIRES

(Applicable à compter du 15 janvier 2014)

BAREME D'APPLICATION DES COMMISSIONS PAR TRANCHES

Conforme à l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans la transaction immobilière.

Prix vente TTC commission incluse		Mandat simple	Mandat partenaire ou exclusif
De 10 000 € à 45 000 Euros	Forfait	4 200 Euros	3 800 Euros
45 001 Euros à	70 000 Euros	9.50 % coef : 1.099	8.50 % coef : 1.087
70 001 Euros à	90 000 Euros	8.50 % coef : 1.087	7.50 % coef : 1.076
90 001 Euros à	120 000 Euros	7.50 % coef : 1.082	6.50 % coef : 1.070
120 001 Euros à	180 000 Euros	7.00 % coef : 1.076	6.00 % coef : 1.064
180 001 Euros à	210 000 Euros	6.50 % coef : 1.070	5.50 % coef : 1.059
210 001 Euros à	300 000 Euros	6.00 % coef : 1.064	5.00 % coef : 1.053
Au dessus de	300 001 Euros	5.50 % coef : 1.059	4.50 % coef : 1.048

Ces prix s'entendent TTC à la charge du vendeur, TVA à 20%.